

Les comptes provisoires de l'agriculture Rhône-Alpes en 2011

# Le revenu 2011 se stabilise, les disparités demeurent



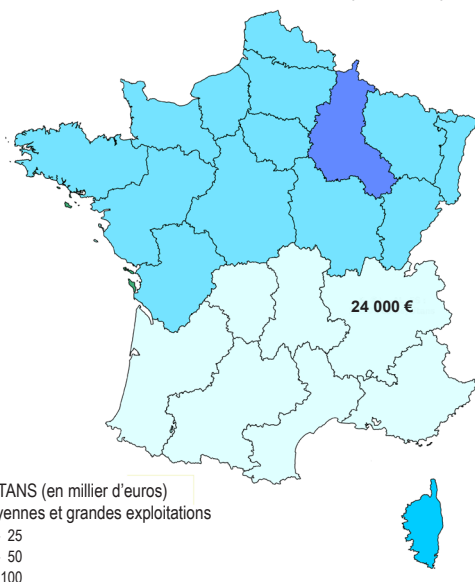
Le revenu agricole moyen par actif non salarié est stable en 2011 à 24 000 euros. Il est inférieur à celui de la métropole (32 500 euros) comme toutes les régions de la moitié sud de la France. La diversité des productions permet d'avoir une moyenne triennale qui se maintient autour de 20 000 euros. Cependant, de nombreuses disparités existent selon les orientations économiques. L'année 2011 est favorable pour la viticulture et l'élevage laitier contrairement aux exploitations fruitières et maraîchères.

**E**n 2011, le résultat courant avant impôts (RCAI) par actif non salarié (Utans) des moyennes et grandes exploitations rhônalpines se stabilise.

Estimé en décembre dernier à 23 000 euros, il est actuellement évalué à 24 000 euros. Après deux années de baisse, puis une forte augmentation en 2010, Rhône-Alpes retrouve ainsi un revenu comparable à celui de 2007 et 2000. L'écart avec le revenu national qui était faible en 2009, continue de s'accroître en faveur de la métropole où le revenu atteint désormais 32 500 euros. Si on prend la moyenne sur les trois dernières années, le revenu régional remonte à 20 700 euros, soit 5 400 euros de moins que la moyenne nationale.

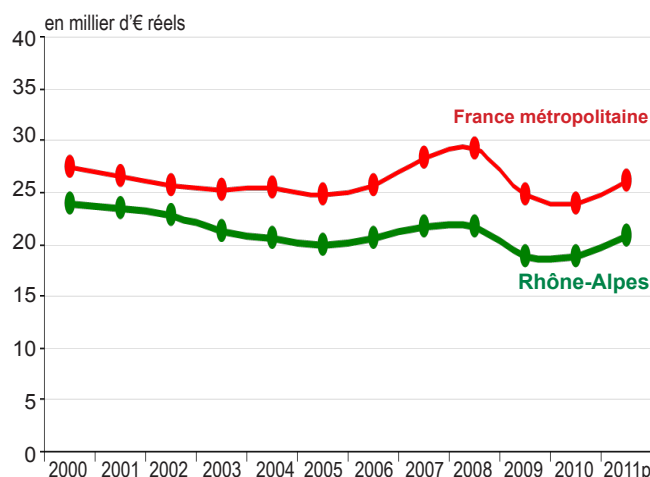
Les autres régions de la moitié sud de la France (sauf la Corse), ont les revenus 2011 par actif non salarié les plus faibles. Lorsqu'on prend la moyenne des trois dernières années, le revenu rhônalpin fait encore partie des plus faibles de la métropole. Si on compare la moyenne triennale de 2011 avec celle de 2007 (très bonne année pour le revenu), Rhône-Alpes voit son revenu moyen peu évoluer (diminution de 4 %). La diversité des orientations économiques de la région semble être la principale explication de cette stabilité apparente.

ESTIMATION DU RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS PAR ACTIF NON SALARIÉ (année 2011)



SOURCE : AGRESTE - COMPTES DE L'AGRICULTURE 2011 PROVISOIRES

LA MOYENNE TRIENNALE DU REVENU SUIT LE NIVEAU NATIONAL



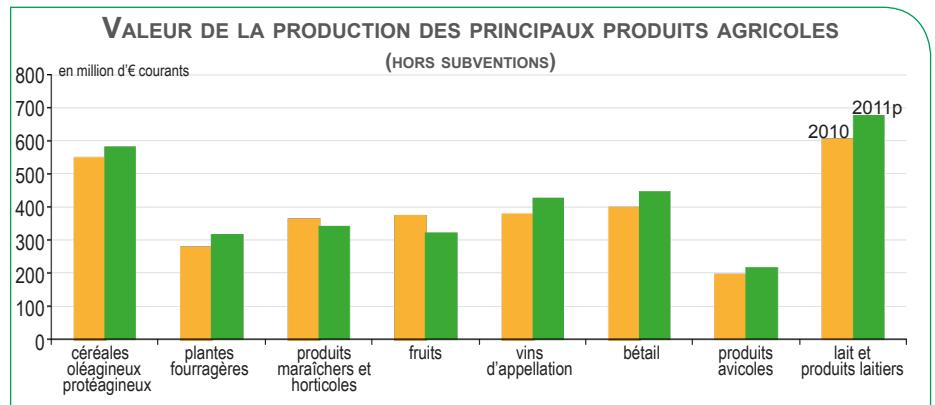
SOURCE : AGRESTE - COMPTES DE L'AGRICULTURE



## La valeur de la production évolue différemment selon les produits.

La production rhônalpine totale, subventions comprises, est estimée à 3 700 millions d'euros. Elle s'est améliorée de 5 % par rapport à 2010, malgré une légère diminution des subventions sur les produits (-5 %). La production végétale semble stable (+1 %), mais d'importantes augmentations cachent des diminutions. L'augmentation estimée concerne surtout la production animale (+11 %), grâce notamment au lait.

Les exploitations de grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) ont eu des difficultés liées à la sécheresse du printemps et à la progression des dépenses en engrais. La stabilité de la production de céréales résulte d'une baisse pour le blé et d'une montée pour le maïs. Les quantités de maïs récolté sont plus élevées qu'en 2010 (+20 %), celles de blé tendre baissent (-11 %), comme celles d'orge (-22 %). Les volumes d'oléagineux augmentent d'un tiers, mais ceux de protéagineux et de tabac chutent du tiers et les autres cultures industrielles du quart. Heureusement, les prix progressent pour l'orge (+22 %), les oléagineux (+3 %), les protéagineux (+17 %) et les autres plantes industrielles (+7 %). Le maïs est abondant et son prix diminue (-7 %). Les légumes frais sont plus abondants (+9 %), mais la crise d'E. Coli a fait baisser les prix (-23 %). Il en est de même pour les pommes de terre où le volume progresse (+7 %)



SOURCE : AGRESTE - COMPTES DE L'AGRICULTURE

mais les prix chutent (-21 %). Pour les fruits, avec le temps maussade de l'été, le volume est plus faible (sauf pour les pommes) et les prix sont en légère baisse. A l'inverse, les vins d'appellation profitent des conditions climatiques qui leur sont favorables avec des volumes supérieurs de 8 % et la qualité favorise des prix aussi à la hausse (+4 %).

Les éleveurs ont été pénalisés par la sécheresse qui a imposé des achats supplémentaires de fourrages ou d'aliments. Les quantités de gros bovins vendus ont progressé de 18 %. Pour les veaux et les volailles, la progression est plus faible (+2 %). Pour les ovins et les porcins, la quantité baisse (-7 %) et pour les caprins la chute est plus forte (-22 %). En matière de prix des animaux, la progression la plus importante concerne les porcs et les volailles (+12 %). Le lait et les produits laitiers font remonter la production en 2011 (+12 %) grâce à la hausse du prix du lait.

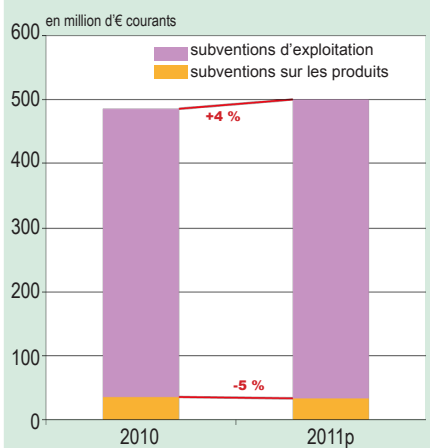
## Le total des aides directes à l'agriculture croît de 3 %.

Les subventions sur les produits se stabilisent à 34 millions d'euros. Les subventions d'exploitation augmentent de 4 % en passant à 466 millions d'euros en 2011. Les paiements uniques (DPU) diminuent de 4 % et représentent 56 % des aides directes.

## Les consommations intermédiaires repartent à la hausse.

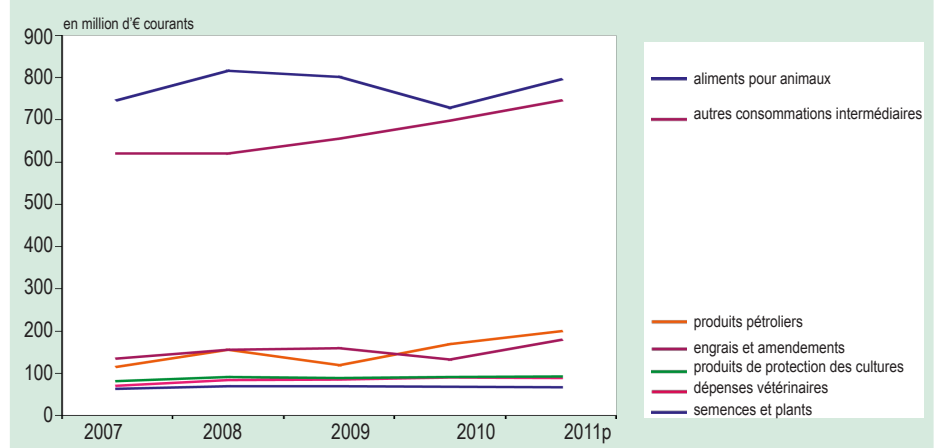
Alors qu'elles étaient restées stables ces deux dernières années, voire même en légère diminution (-1 %), elles progressent de 10 %, principalement à cause des prix. Elles sont évaluées à 2 167 millions d'euros et représentent 58 % de la valeur de la production totale. Les principaux postes de dépenses restent les aliments pour animaux et les « autres consommations intermédiaires » (fournitures, entretien du matériel et des bâtiments, service de travaux agricoles ...).

## LES AIDES À L'AGRICULTURE PROGRESSENT EN RHÔNE-ALPES



SOURCE : AGRESTE - COMPTES DE L'AGRICULTURE

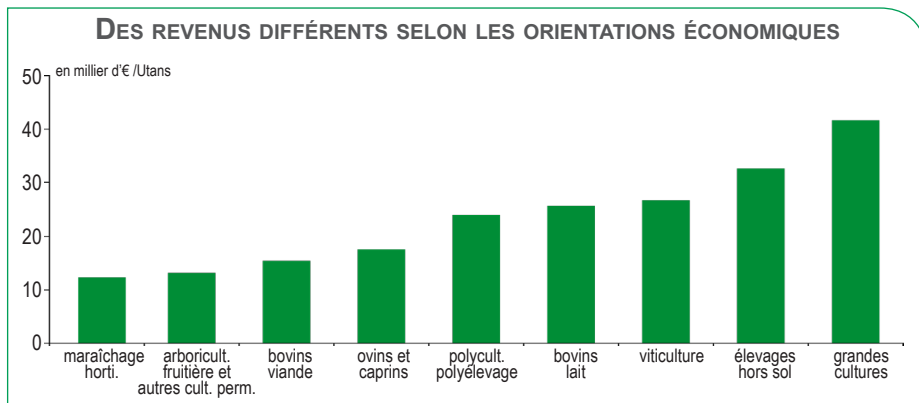
## LES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES AUGMENTENT EN 2011



SOURCE : AGRESTE - COMPTES DE L'AGRICULTURE



L'augmentation concerne surtout les engrais et les amendements (+34 %). Les produits pétroliers continuent à flamber (+18 %). Les charges pour aliments du bétail grimpent aussi (+9 %). Pourtant, les quantités utilisées ont diminué. Sans doute à cause des coûts pétroliers, les services de travaux agricoles progressent de 6 %. Avec la sécheresse printanière, les charges en produits de protection des cultures sont comparables à celles de l'année précédente. Les dépenses vétérinaires diminuent fortement en volume. La part des produits phytosanitaires est toujours faible (4 %). Les semences et plants cessent leur progression (-2 %).



### Des disparités de revenu selon l'orientation économique

Le revenu régional moyen cache des disparités selon les orientations économiques (OTEX). Le revenu moyen

des grandes cultures est le plus élevé. Celui du maraîchage-horticulture est le plus faible. Il est aussi très bas pour l'arboriculture fruitière, les bovins viande et les ovins-caprins.

### ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DE QUELQUES OTEX

Parmi les orientations les mieux suivies dans le temps en Rhône-Alpes, la viticulture d'appellation voit son revenu s'améliorer (+31 %) alors que celui de l'arboriculture fruitière se dégrade (-54 %).

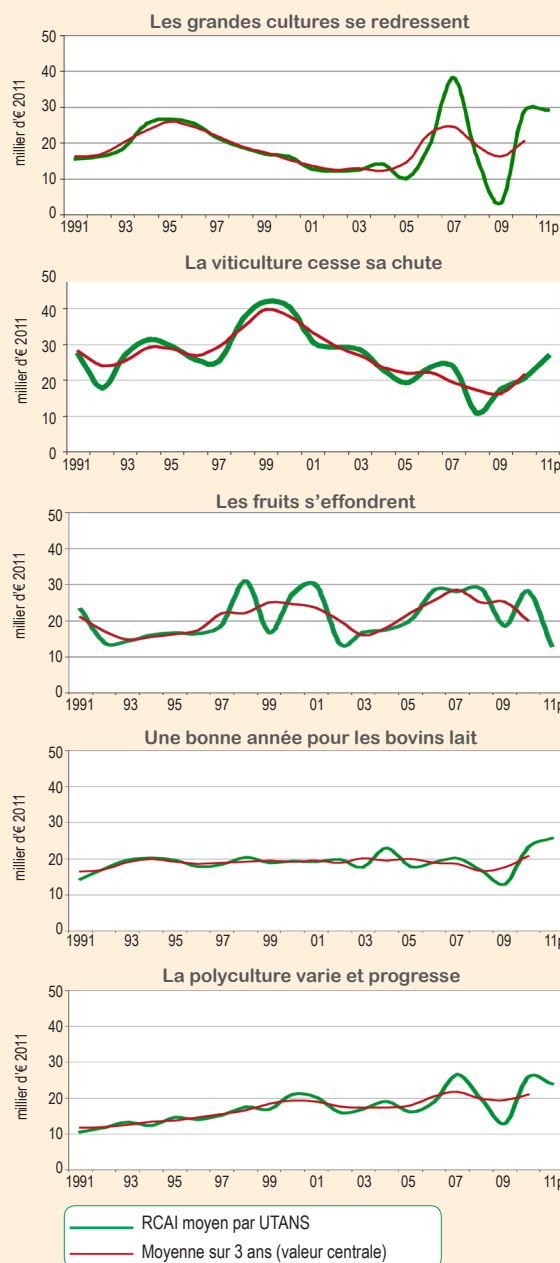
Le revenu de l'orientation céréales, oléagineux et protéagineux progresse légèrement (+2 %).

Malgré des prix élevés, les quantités récoltées ne sont bonnes que pour le maïs. En moyenne triennale, la chute de 2009 se récupère et le revenu s'améliore.

Pour la viticulture, l'année 2008 a été la plus mauvaise. Depuis, le revenu continue sa progression. Cependant, en moyenne triennale, celui-ci ne représente encore qu'environ la moitié de celui de 1999. Les prévisions pessimistes de l'an passé pour l'arboriculture fruitière se concrétisent cette année. Les faibles rendements en abricots, cerises, noix, pêches, poires ou prunes, ainsi que la concurrence avec les fruits étrangers font chuter le revenu des arboriculteurs à son plus bas niveau. Il devient tout juste supérieur à celui du maraîchage-horticulture, donc un des plus faibles de la région.

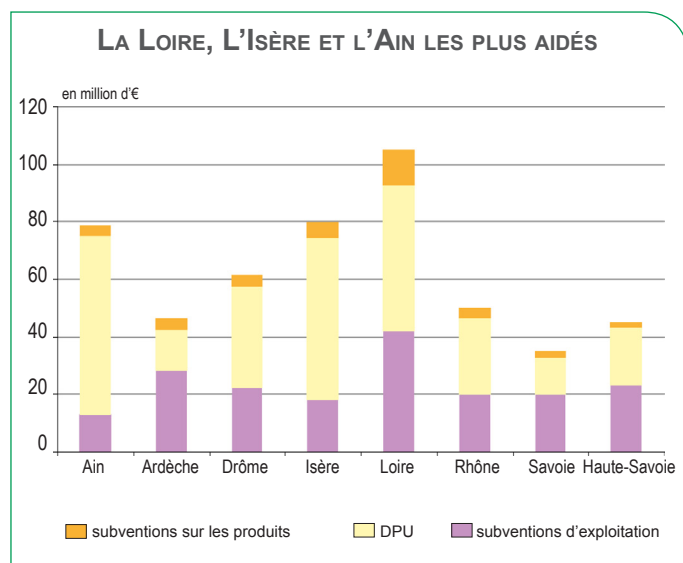
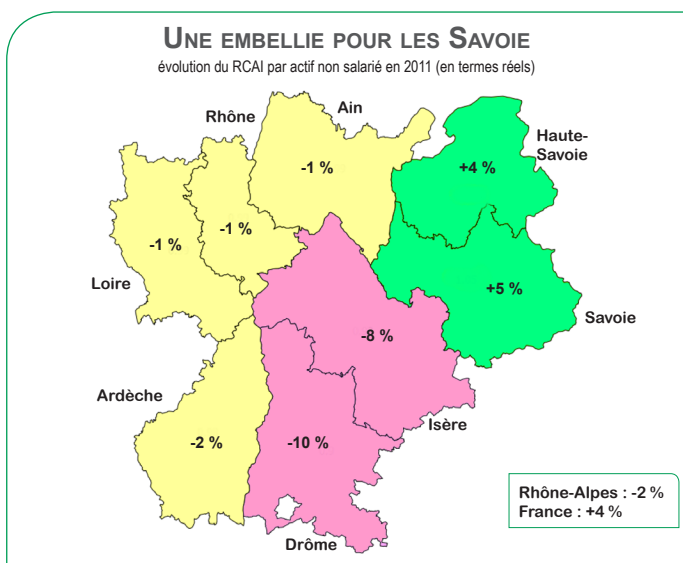
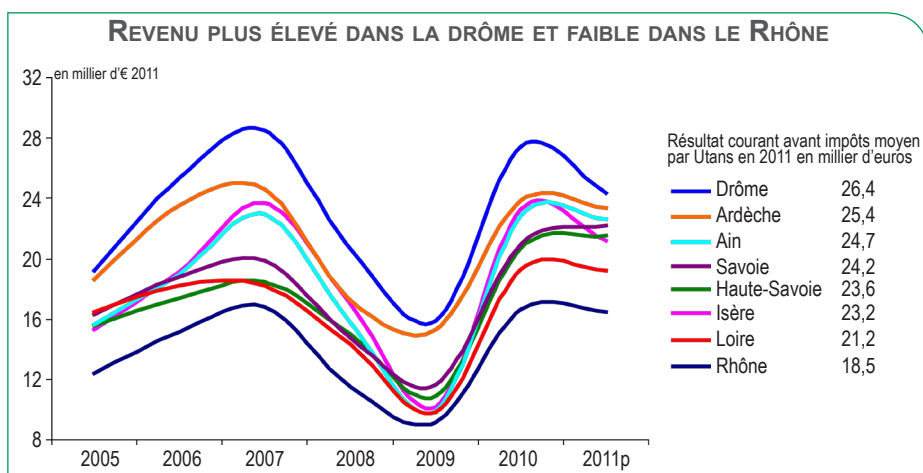
Le revenu des bovins lait qui s'était dégradé en 2009, continue de progresser (+10 %) pour atteindre son meilleur niveau. Il reste alors supérieur à celui des bovins viande qui connaît aussi une légère baisse en 2011 (-4 %).

L'orientation polyculture-polyélevage voit son revenu diminuer tout en restant à un bon niveau. C'est ainsi que la moyenne triennale augmente.





**Les disparités départementales demeurent.** L'évolution du revenu varie selon les départements. Grâce au lait, il progresse en Savoie et Haute-Savoie (respectivement 5 % et 4 %). Il est relativement stable dans le Rhône, l'Ain et la Loire (-1 %), ainsi que l'Ardèche (-2 %). Il diminue dans l'Isère (-8 %) et la Drôme (-10 %). Cependant, le Rhône reste le département au plus faible revenu et la Drôme celui où il est le plus élevé. L'écart de revenu entre ces deux départements diminue de 10 800 euros à 7 900 euros.



## UN NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES REVENUS BASÉ SUR LE RICA

Les comptes par catégorie d'exploitations détaillent les résultats annuels des exploitations agricoles selon les principales orientations de production. Ils sont établis par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) sur le champ des moyennes et grandes exploitations agricoles métropolitaines. Le calcul des comptes par catégorie d'exploitations s'appuie sur les résultats du Réseau d'information comptable agricole (RICA) et de la Statistique agricole annuelle (SAA).

Au niveau régional, les données de base sont les résultats par orientation technico-économique (OTEX). Dans le cas où les résultats d'une ou plusieurs OTEX ne sont pas suffisamment représentatifs dans la région les références nationales sont prises en compte. Le résultat pour l'ensemble de la région est calculé en pondérant les données par OTEX.

Pour les comptes de l'année en cours, les données du RICA de l'année précédente sont actualisées à partir des indices conjoncturels retraçant les évolutions régionales.

Afin de retracer les disparités au sein des régions, un indicateur d'évolution du revenu est également calculé par département. Il s'appuie sur les résultats du RICA par région et catégorie d'exploitations, pondérés par la structure de production propre à chaque département.

La notion de revenu retenue est celle utilisée traditionnellement

dans le RICA : le résultat courant avant impôts (RCAl) par actif non salarié (UTANS). **Lorsqu'il n'y a pas de précisions, le revenu est le RCAl par UTANS des exploitations moyennes et grandes.** Les évolutions sont calculées en termes réels en déflétant par l'indice de prix du produit intérieur brut (PIB), soit 1,60 % en 2011 par rapport à 2010.

Les résultats du RICA sont présentés selon la nouvelle typologie des exploitations agricoles, en cohérence avec ceux du recensement agricole 2010. Cette évolution, appliquée de manière homogène au niveau européen entre tous les États membres coïncide avec l'application d'une nouvelle convention comptable concernant le calcul des dotations aux amortissements.

Le nouveau système permet donc de disposer de données totalement cohérentes et comparables en évolution et en niveau :

- par type d'exploitation (OTEX) au niveau national
- par région
- pour les principales OTEX de la région
- par département.

**Sauf mention contraire, la production signifie la production en valeur (volume X prix).**





## ÉVOLUTIONS DÉPARTEMENTALES DU REVENU ET DES PRODUCTIONS

**L'Ain est stable.** Le revenu moyen se maintient à un niveau supérieur à la moyenne régionale. Les subventions atteignent les 80 millions d'euros pour le département. Les productions végétales représentent 56 % de la production de biens. Les productions végétales et animales sont en hausse, notamment pour les oléagineux (+ 39 %), le maïs (+10 %), le vin (+16 %), les gros bovins (+10 %) et le lait et les produits laitiers (+20 %). La part du maïs dans la production végétale croît à 41 %. La production de volailles représente 14 % de la production animale et progresse de 15 %.

**L'Ardèche reste élevée.** Malgré une légère diminution, le revenu est encore supérieur à celui de la région. Alors que la production animale augmente de 7 %, la production végétale régresse (-1 %). Les productions végétales contribuent aux deux tiers de la production de biens. La production de vin est en hausse (+13 %) tandis que celle des fruits chute (-20 %). La hausse de la production caprine (+ 9 %) est plus faible que celle des vaches (+15 %). Une augmentation est aussi observée pour les gros bovins (+11 %) qui représentent 12 % de la production animale.

**La Drôme en tête.** Malgré une forte baisse, le revenu est le plus élevé de la région, mais il reste inférieur à celui de la métropole. La production totale diminue malgré la hausse des services et des productions animales. Les volailles et leurs œufs représentent plus de la moitié de la production animale et progressent (+10 %). Les productions végétales concernent presque les trois quarts de la production de biens. Elles diminuent (-6 %) avec une chute importante pour les fruits (-24 %). La production de maïs est en légère baisse (-2 %). Heureusement, la viticulture qui contribue à environ le quart de la production végétale, remonte (+15 %).

**L'Isère redescend.** Son revenu qui avait connu une forte embellie l'an passé, est inférieur à celui de Rhône-Alpes. Les subventions sont comparables à celles de l'Ain. Les productions animales et végétales progressent. Les productions végétales occupent 63 % de la production de biens. Tandis que le maïs monte (+31 %), les légumes, les pommes de terre et les fruits chutent de plus de 10 %. La production caprine diminue. Les gros bovins et le lait et produits laitiers de vache dominant dans les productions animales et augmentent respectivement de 6 % et 20 %.

**La Loire est stable.** Son revenu fait encore partie des plus faibles de la région. Les subventions sont les plus élevées. La production croît (+20 %) pour les animaux et est constante pour les végétaux. Les productions végétales concernent plus du tiers de la production de biens. Les fourrages participent à la moitié de leur valeur. Les céréales, oléagineux et protéagineux diminuent. Les fruits montent grâce à leur volume. Le lait et les produits laitiers qui représentent presque la moitié de la production animale, augmentent (+12 %). Il en est de même pour les gros bovins (+48 %) qui concourent à 31 % de la production animale.

**Le Rhône reste en queue.** Son revenu stagne et est le plus faible de Rhône-Alpes. Les productions végétales occupent presque les trois quarts de la production de biens. Elles n'augmentent que de 3 %, contre 16 % pour les productions animales. Les vins progressent (+9 %) et concernent presque la moitié de la production végétale. Les fruits diminuent (-5 %) comme les productions maraîchères et horticoles (-7 %). La production de lait et produits laitiers de chèvres augmente plus que celle pour les vaches (respectivement 25 % et 19 %). La hausse est élevée pour les gros bovins (+18 %) et moindre pour les veaux (+5 %).

**La Savoie continue son accroissement.** Grâce aux bovins lait, son revenu est supérieur à celui de 2007. Les productions végétales représentent un peu plus de la moitié de la production de biens. Les fourrages concernent le quart de la production végétale et progressent (+12 %), notamment grâce aux volumes. Le vin occupe le tiers des productions végétales et progresse (+16 %). La production de lait et produits laitiers contribue à plus des deux tiers de la production animale. Une réduction de la quantité de lait de vache explique une hausse limitée de la production animale (+2 %). La progression des gros bovins (+9 %) est plus forte que celle des veaux (+ 4 %).

**La Haute-Savoie remonte.** L'amélioration du revenu est favorisée par celui de l'élevage laitier. Le revenu rattrape celui de la région. Les productions végétales et animales sont en hausse. Les productions végétales concernent un peu plus du tiers de la production de biens. Les céréales continuent leur progression (+18 %). Les fourrages occupent le tiers de la production végétale et augmentent (+13 %). Les légumes frais sont en baisse. Le lait et les produits laitiers représentent un peu moins des trois quarts de la production animale. Les gros bovins continuent leur ascension (+30 %), les veaux progressent (+4 %), mais les caprins chutent.



Unité : million d'euros courants

# LES COMPOSANTES DE LA PRODUCTION

(ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES)

	2007	2008	2009	2010	2011	Les principales subventions d'exploitation en 2011	
				semi-def.	provisoire		
<b>Ain</b>	<b>Productions végétales</b>	<b>305,3</b>	<b>263,2</b>	<b>251,6</b>	<b>330,8</b>	<b>352,8</b>	
	dont blé tendre	33,4	31,7	23,4	48,0	44,1	
	dont maïs	138,2	96,0	89,7	130,1	142,8	
	dont vins d'appellation	16,3	15,5	19,6	19,0	22,2	
	<b>Productions animales</b>	<b>259,5</b>	<b>283,6</b>	<b>253,7</b>	<b>250,8</b>	<b>283,1</b>	
	dont gros bovins	46,4	46,0	45,6	46,1	50,9	Paiement unique 61,98
	dont veaux	17,5	17,2	19,5	20,4	21,7	ICHN 4,13
	dont volailles	37,2	42,5	33,5	33,2	38,2	PHAE 2,67
	dont lait de vache	103,3	117,8	93,0	97,7	117,1	Aides aux éleveurs 0,90
	<b>Subventions sur les produits</b>	<b>16,7</b>	<b>16,9</b>	<b>15,8</b>	<b>4,0</b>	<b>3,8</b>	
produits végétaux	9,9	10,0	9,2	0,1	0,1		
produits animaux	6,8	6,9	6,7	4,0	3,8		
<b>Ardèche</b>	<b>Productions végétales</b>	<b>157,1</b>	<b>149,9</b>	<b>165,6</b>	<b>164,6</b>	<b>163,4</b>	
	dont fruits	34,6	34,1	44,1	42,5	34,0	
	dont vins d'appellation	39,5	33,7	38,7	37,5	42,4	
	<b>Productions animales</b>	<b>80,2</b>	<b>85,3</b>	<b>80,1</b>	<b>78,3</b>	<b>83,6</b>	
	dont lait de vache	18,7	22,3	17,9	19,1	22,0	Paiement unique 14,04
	<b>Subventions sur les produits</b>	<b>4,8</b>	<b>5,1</b>	<b>4,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,8</b>	
	produits végétaux	0,9	1,0	1,0	0,3	0,2	ICHN 11,75
	produits animaux	3,9	4,1	3,9	3,8	3,5	PHAE 2,79
							Calamités agricoles 7,46
							Aides aux éleveurs 0,89
<b>Drôme</b>	<b>Productions végétales</b>	<b>517,7</b>	<b>473,7</b>	<b>482,8</b>	<b>523,6</b>	<b>490,3</b>	
	dont maïs	57,5	43,6	40,7	54,4	53,1	
	dont fruits	161,7	151,1	167,2	156,2	118,8	
	dont vins d'appellation	105,7	91,9	104,4	106,6	122,8	
	<b>Productions animales</b>	<b>171,8</b>	<b>185,0</b>	<b>177,5</b>	<b>164,0</b>	<b>174,4</b>	
	dont volailles	61,5	70,2	65,4	54,9	63,1	Paiement unique 35,25
	<b>Subventions sur les produits</b>	<b>10,3</b>	<b>11,1</b>	<b>10,6</b>	<b>3,7</b>	<b>3,6</b>	
	produits végétaux	7,3	8,0	7,7	1,1	1,1	ICHN 8,37
	produits animaux	3,0	3,1	2,9	2,6	2,5	PHAE 2,24
							Calamités agricoles 1,65
<b>Isère</b>	<b>Productions végétales</b>	<b>295,7</b>	<b>303,8</b>	<b>277,2</b>	<b>308,5</b>	<b>319,8</b>	
	dont blé tendre	31,0	29,7	20,4	38,6	35,1	
	dont maïs	59,7	50,4	38,9	53,5	69,9	
	dont fruits	75,2	83,7	79,9	72,6	64,4	
	<b>Productions animales</b>	<b>168,2</b>	<b>180,1</b>	<b>162,3</b>	<b>167,5</b>	<b>188,5</b>	
	dont gros bovins	36,0	35,4	33,0	38,4	40,6	Paiement unique 56,02
	dont veaux	15,1	14,7	16,5	16,7	17,7	ICHN 7,88
	dont lait de vache	65,7	74,3	59,3	62,8	75,4	PHAE 2,87
	<b>Subventions sur les produits</b>	<b>19,5</b>	<b>19,8</b>	<b>18,7</b>	<b>5,4</b>	<b>5,1</b>	Aides aux éleveurs 1,02
	produits végétaux	12,5	12,6	11,7	0,7	0,7	
produits animaux	7,0	7,2	7,0	4,7	4,5		
<b>Loire</b>	<b>Productions végétales</b>	<b>144,4</b>	<b>152,7</b>	<b>148,5</b>	<b>149,7</b>	<b>150,2</b>	
	dont fruits	21,2	23,6	21,2	22,2	22,6	
	<b>Productions animales</b>	<b>225,1</b>	<b>249,0</b>	<b>223,3</b>	<b>219,0</b>	<b>263,2</b>	
	dont gros bovins	67,8	68,1	68,5	55,2	81,7	Paiement unique 50,69
	dont veaux	15,6	14,0	14,3	14,7	15,5	ICHN 18,81
	dont volailles	18,2	20,8	19,4	16,3	18,7	PHAE 5,33
	dont lait de vache	92,7	112,5	87,7	99,2	109,3	Calamités agricoles 9,91
	<b>Subventions sur les produits</b>	<b>19,7</b>	<b>19,7</b>	<b>19,3</b>	<b>12,6</b>	<b>11,9</b>	Aides aux éleveurs 3,34
	produits végétaux	2,7	2,8	2,6	0,0	0,0	
	produits animaux	16,9	16,9	16,7	12,6	11,9	
<b>Rhône</b>	<b>Productions végétales</b>	<b>358,4</b>	<b>326,5</b>	<b>370,1</b>	<b>383,0</b>	<b>394,4</b>	
	dont fruits	60,8	43,0	51,3	51,8	49,2	
	dont vins d'appellation	160,8	139,4	174,9	174,8	191,3	
	<b>Productions animales</b>	<b>114,9</b>	<b>129,6</b>	<b>111,8</b>	<b>114,1</b>	<b>132,7</b>	
	dont gros bovins	15,6	15,6	14,8	15,7	18,6	Paiement unique 26,81
	dont lait de vache	60,7	74,0	57,7	61,1	72,6	ICHN 9,54
	<b>Subventions sur les produits</b>	<b>7,2</b>	<b>7,1</b>	<b>6,9</b>	<b>3,1</b>	<b>2,9</b>	
	produits végétaux	3,3	3,2	3,0	0,1	0,1	PHAE 1,34
	produits animaux	3,9	3,9	3,9	3,0	2,8	Calamités agricoles 3,47
							Aides aux éleveurs 2,20
<b>Savoie</b>	<b>Productions végétales</b>	<b>95,7</b>	<b>97,0</b>	<b>96,9</b>	<b>96,6</b>	<b>104,6</b>	
	dont vins d'appellation	26,2	26,2	29,2	31,4	36,5	
	<b>Productions animales</b>	<b>80,7</b>	<b>86,4</b>	<b>86,9</b>	<b>92,8</b>	<b>94,7</b>	
	dont lait de vache	50,6	55,8	57,3	64,0	62,1	Paiement unique 12,93
	<b>Subventions sur les produits</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,0</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	
	produits végétaux	0,9	0,9	0,8	0,0	0,0	ICHN 11,26
	produits animaux	2,2	2,2	2,1	1,7	1,7	PHAE 4,21
							Aides aux éleveurs 1,63
<b>Haute-Savoie</b>	<b>Productions végétales</b>	<b>98,6</b>	<b>99,6</b>	<b>110,3</b>	<b>98,5</b>	<b>102,8</b>	
	dont fruits	17,8	16,7	15,2	16,2	17,1	
	<b>Productions animales</b>	<b>148,4</b>	<b>159,4</b>	<b>161,4</b>	<b>158,2</b>	<b>167,3</b>	
	dont lait de vache	109,1	120,4	123,0	120,3	121,0	Paiement unique 20,39
	<b>Subventions sur les produits</b>	<b>2,7</b>	<b>2,8</b>	<b>2,5</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	
	produits végétaux	1,0	1,0	0,9	0,0	0,0	ICHN 13,66
	produits animaux	1,8	1,8	1,6	0,9	0,9	PHAE 4,55
							Aides aux éleveurs 3,32